

PRÉCIS
THÉORIQUE ET PRATIQUE
DE PROCÉDURE CIVILE

PAR

E. GLASSON

MEMBRE DE L'INSTITUT,
DOYEN DE LA FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

AVEC LE CONCOURS, AU POINT DE VUE PRATIQUE, DE

P. COLMET DAËGE

ANCIEN AVOUC PRÈS LE TRIBUNAL CIVIL DE LA SEINE

TOME PREMIER

PARIS

LIBRAIRIE COTILLON

F. PICHON, SUCCESSEUR, ÉDITEUR

Libraire du Conseil d'État et de la Société de législation comparée.

24, Rue Soufflot, 24

1902

Tous droits réservés.

DONACION
Familia del Dr. Repetto

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME PREMIER

INTRODUCTION

CARACTÈRES DES LOIS DE LA PROCÉDURE ET DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

§ 1. — Nécessité de la procédure.....	1
§ 2. — Caractères de la procédure civile et de ses lois.....	5
§ 3. — Des nullités et déchéances (art. 1029 à 1032 C. pr.).....	13
§ 4. — Des délais (art. 1033 et 1037 C. pr.).....	18

PREMIÈRE PARTIE

Organisation judiciaire et compétence.

CHAPITRE PREMIER

FORMATION DE L'ORGANISATION JUDICIAIRE ACTUELLE EN MATIÈRE CIVILE ET CONFECTION DU CODE DE PROCÉDURE.

§ 5. — L'organisation judiciaire de la Constituante.....	25
§ 6. — L'œuvre de la Convention.....	30
§ 7. — L'organisation judiciaire sous le Directoire.....	31
§ 8. — L'œuvre du Consulat et de l'Empire.....	32
§ 9. — L'ordonnance de 1667 et le Code de procédure.....	33

CHAPITRE II

TRIBUNAUX DE LA JUSTICE CIVILE.

§ 10. — Tribunaux d'arrondissement.....	35
§ 11. — Cours d'appel.....	41
§ 12. — Justices de paix.....	44
§ 13. — Conseils de prud'hommes.....	47
§ 14. — Tribunaux de commerce.....	47
§ 15. — Cour de cassation.....	53

CHAPITRE III

MEMBRES ET AUXILIAIRES DE LA JUSTICE CIVILE.

§ 16. — Juges et conseillers.....	56
§ 17. — Ministère public.....	65
§ 18. — Avocats.....	73
§ 19. — Avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation.....	88
§ 20. — Officiers ministériels en général.....	89
§ 21. — Greffiers.....	96
§ 22. — Avoués.....	99
§ 23. — Agréés.....	106
§ 24. — Huissiers.....	107

CHAPITRE IV

DE LA COMPÉTENCE ET DES ACTIONS.

§ 25. — Deux sortes de compétence et d'incompétence (art. 168 à 171 C. pr.).....	112
§ 26. — Règles de la compétence et de l'incompétence absolues.....	114
§ 27. — Théorie des actions.....	133
A. Généralités.....	133
B. Qui peut agir.....	134
C. Division des actions en réelles, personnelles ou mixtes.....	138
D. Division des actions en mobilières ou immobilières.....	146
§ 28. — Des actions possessoires (art. 23 à 28 C. pr.).....	149
A. Généralités.....	149
B. Possession protégée par les actions possessoires.....	151
C. Qui peut intenter les actions possessoires?.....	157
D. Règles communes aux diverses actions possessoires.....	158
E. La plainte.....	162
F. La réintégrande.....	165
G. La dénonciation de nouvel œuvre.....	169
H. Défense de cumuler le pétitoire et le possessoire.....	171
§ 29. — Compétence relative des tribunaux d'arrondissement (art. 59 C. pr.).....	174
§ 30. — Compétence relative des tribunaux de commerce (art. 420 C. pr.).....	186
§ 31. — Compétence relative des juges de paix (art. 2 et 3 C. pr.).....	191
§ 32. — Compétence ou incompétence des tribunaux français pour les contestations entre Français et étrangers ou entre étrangers (art. 14 et 15 C. civ.).....	192

DEUXIÈME PARTIE

Procédure dégagée d'incidents.

CHAPITRE PREMIER

DE LA TENTATIVE DE CONCILIATION (art. 48 à 59 C.-pr.).

§ 33. — Historique et caractères.....	201
§ 34. — Quelles affaires sont soumises à la tentative de conciliation (art. 48 et 49 C.-pr.).....	206

§ 35. — Juge de paix compétent pour tenter la conciliation (art. 50 C. pr.).....	218
§ 36. — Procédure de la tentative de conciliation (art. 51 à 54 C. pr.).....	220
§ 37. — Effets de la tentative de conciliation (art. 54 à 59 C. pr.).....	226
§ 38. — Tentatives de conciliation autres que celles des affaires civiles de la compétence des tribunaux d'arrondissement.....	231

CHAPITRE II

AJOURNEMENT (art. 61 à 75 C. pr.).

§ 39. — Généralités et historique.....	232
§ 40. — Mentions prescrites dans les ajournements (art. 61, 64, 65, 67 C. pr.).....	235
§ 41. — Signification de l'ajournement (art. 68 C. pr.).....	253
§ 42. — Règles spéciales pour l'assignation de certaines personnes (art. 69 C. pr.).....	262
§ 43. — Responsabilité de l'huissier (art. 71 C. pr.).....	270
§ 44. — Délai d'ajournement (art. 63, 72, 73, 74 C. pr.).....	271
§ 45. — Des effets de l'ajournement.....	275

CHAPITRE III

LA PROCÉDURE ORDINAIRE DEPUIS L'AJOURNEMENT JUSQU'AU JUGEMENT (art. 75 à 93 C. pr.).

§ 46. — Comparution des parties (art. 75 et 76 C. pr.).....	279
§ 47. — Requêtes en défense et en réponse (art. 77 à 82 C. pr.).....	281
§ 48. — Communication au ministère public (art. 83 et 84 C. pr.).....	284
§ 49. — Mise au rôle.....	292
§ 50. — Avenir (art. 82 C. pr.).....	294
§ 51. — Appel des causes.....	294
§ 52. — Conclusions.....	295
§ 53. — Plaidoiries (art. 85 et 86 C. pr.).....	296
§ 54. — Publicité des audiences (art. 87 C. pr.).....	297
§ 55. — Clôture des débats, conclusions du ministère public, rapport (art. 93 et 94 C. pr.).....	299
§ 56. — Police des audiences (art. 88 à 93 C. pr.).....	300

CHAPITRE IV

PROCÉDURES EXCEPTIONNELLES.

§ 57. — L'instruction par écrit (art. 95 à 116 C. pr.).....	302
§ 58. — Procédure sommaire (art. 404 à 407 C. pr.).....	309
§ 59. — Référés (art. 806 à 812 C. pr.).....	320
§ 60. — Procédure des affaires commerciales (art. 414 à 423, moins 420 C. pr.).....	331
§ 61. — Procédure des justices de paix (art. 1 à 14, moins 2 et 3 C. pr.).....	339
§ 62. — Procédure des conseils de prud'hommes.....	341

TROISIÈME PARTIE

Des jugements.

CHAPITRE PREMIER

RÈGLES COMMUNES A TOUS LES JUGEMENTS (art. 116 à 149 C. pr.).

§ 63. — Des diverses espèces de jugements (art. 452 C. pr.).....	342
§ 64. — Comment les juges rendent leurs jugements; délibération, vote, partage, prononcé (art. 93, 94, 116 à 119 C. pr.).....	348

§ 65. — Contenu du jugement.....	359
A. Généralités.....	359
B. Délai de grâce (art. 122 à 126 C. pr.; art. 1244 C. civ.).....	360
C. Dommages-intérêts et restitutions de fruits (art. 128 et 129, 523 à 526 C. pr.).....	368
D. Dépens (art. 130 à 134 C. pr.).....	373
E. Demandes provisoires (art. 134 C. pr.).....	396
F. Exécution provisoire (art. 135 à 138 C. pr.).....	398
§ 66. — Rédaction des jugements (art. 138 à 147 C. pr.).....	405
§ 67. — Nullité des jugements pour vice de forme.....	415
§ 68. — Signification des jugements (art. 147 et 148 C. pr.).....	418
§ 69. — Les effets des jugements.....	424

CHAPITRE II

RÈGLES PROPRES AUX JUGEMENTS PAR DÉFAUT (art. 149 à 166 C. pr.)

§ 70. — Des diverses espèces de jugements par défaut (art. 149 à 154 C. pr.).....	428
§ 71. — De l'opposition (art. 157 à 166, moins 164 C. pr.).....	442
§ 72. — Particularités de l'exécution des jugements par défaut (art. 155, 156, 164 C. pr.).....	452

CHAPITRE III

RÈGLES PROPRES AUX JUGEMENTS DES TRIBUNAUX D'EXCEPTION, TRIBUNAUX DE COMMERCE, JUSTICES DE PAIX (art. 433 à 442 et art. 28 à 32 C. pr.)

§ 73. — Jugements commerciaux (art. 433 à 442 C. pr.).....	457
§ 74. — Jugements des juges de paix (art. 28 à 32 C. pr.).....	465
§ 75. — Jugements des conseils de prud'hommes.....	467

QUATRIÈME PARTIE

Des incidents.

CHAPITRE PREMIER

DES EXCEPTIONS (art. 166 à 193 C. pr.)

§ 76. — Généralités et notions historiques.....	468
§ 77. — Exception de caution contre l'étranger demandeur (art. 166 et 167 C. pr.; art. 16 C. civ.).....	471
§ 78. — Des exceptions déclinatoires ou renvois (art. 168 à 173 C. pr.).....	479
§ 79. — Des exceptions de nullité (art. 173 C. pr.).....	490
§ 80. — Des exceptions dilatoires (art. 174 à 188 C. pr.).....	494
§ 81. — Exception de communication de pièces (art. 188 à 193 C. pr.).....	512

CHAPITRE II

INCIDENTS RELATIFS A LA PREUVE.

§ 82. — Généralités.....	516
§ 83. — Vérification d'écritures (art. 193 à 214 C. pr.).....	525
§ 84. — Procédure du faux (art. 214 à 252 C. pr.).....	542

A. Historique et généralités.....	542
B. Contre quels actes on s'inscrit en faux.....	547
C. Première phase : procédure pour arriver au jugement qui admet ou rejette l'inscription de faux et nomme un juge-commissaire (art. 214 à 219 C. pr.).....	549
D. Seconde phase : procédure pour obtenir le jugement qui admet la preuve du faux (art. 219 à 233 C. pr.).....	553
E. Troisième phase : jugement sur le faux (art. 233 à 252 C. pr.).....	557
F. Quelques particularités de la procédure du faux.....	563
§ 85. — L'enquête (art. 252 à 295, 407 à 414 C. pr.).....	565
A. Généralités.....	565
B. Caractères de l'enquête ordinaire.....	568
C. Qui peut demander l'enquête?.....	569
D. Procédure de l'enquête (art. 252 et suiv. C. pr.).....	571
E. Des personnes indignes, incapables, reprochables (art. 268, 283, 285 C. pr.).....	593
F. De la nullité totale ou partielle de l'enquête (art. 292 à 294 C. pr.).....	602
G. Fin de l'enquête ordinaire.....	606
H. De l'enquête sommaire (art. 407 à 414 C. pr.).....	607
§ 86. — Descente sur lieux (art. 295 à 302 C. pr.).....	610
§ 87. — L'expertise (art. 302 à 324 C. pr.).....	616
§ 88. — Interrogatoire sur faits et articles et comparution personnelle (art. 324 à 337, art. 119 C. pr.).....	630
§ 89. — Le serment (art. 121 et 122 C. pr.).....	642

CHAPITRE III

DES INCIDENTS DE FOND (art. 337 à 342 C. pr.)

§ 90. — Généralités et notions historiques.....	644
§ 91. — Demandes incidentes (art. 337 et 338 C. pr.).....	646
§ 92. — Demandes reconventionnelles.....	648
§ 93. — Intervention (art. 339 à 342 C. pr.).....	653

CHAPITRE IV

INCIDENTS RELATIFS AU TRIBUNAL.

§ 94. — Du règlement de juges (art. 363 à 368 C. pr.).....	660
§ 95. — Des différentes causes de renvoi à un autre tribunal (art. 368 à 378 C. pr.).....	667
§ 96. — De la récusation (art. 378 à 397 C. pr.).....	675

CHAPITRE V

DES INCIDENTS RELATIFS A L'INTERRUPTION ET A L'EXTINCTION DE L'INSTANCE.

§ 97. — De l'interruption de l'instance (art. 342 à 351 C. pr.).....	683
§ 98. — Du désistement (art. 402 et 403 C. pr.).....	693
§ 99. — De l'acquiescement.....	698
§ 100. — Péremption (art. 397 à 402 C. pr.).....	701
§ 101. — Autres causes d'extinction de l'instance.....	714

CHAPITRE VI

DU DÉSAVEU (art. 352 à 363 C. pr.).

§ 102. — Cas où il y a lieu à désaveu (art. 352 C. pr.).....	716
§ 103. — Compétence (art. 356 à 358 C. pr.).....	722
§ 104. — Procédure (art. 353 à 363, moins 356 et 358 C. pr.).....	724

CHAPITRE VII

PARTICULARITÉS DES INCIDENTS EN MATIÈRE COMMERCIALE ET DE JUSTICE DE PAIX.

§ 105. — Exceptions (art. 32, 33, 423 à 427 C. pr.).....	726
§ 106. — Incidents relatifs à la preuve (art. 34 à 44, 427 à 432 C. pr.).....	728
§ 107. — Incidents de fond.....	731
§ 108. — Incidents relatifs au tribunal (art. 44 à 48 C. pr.).....	732
§ 109. — Incidents relatifs à l'interruption et à l'extinction de l'instance (art. 15 C. pr.).....	733

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME PREMIER.

PRÉCIS
THÉORIQUE ET PRATIQUE
DE PROCÉDURE CIVILE

PAR

E. GLASSON

MEMBRE DE L'INSTITUT,
DOYEN DE LA FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

AVEC LE CONCOURS, AU POINT DE VUE PRATIQUE, DE

P. COLMET DAÂGE

ANCIEN AVOUÉ PRÈS LE TRIBUNAL CIVIL DE LA SEINE

TOME SECOND

PARIS

LIBRAIRIE COTILLON

F. PICHON, SUCCESSEUR, ÉDITEUR

Libraire du Conseil d'État et de la Société de législation comparée.

24, Rue Soufflot, 24

1902

Tous droits réservés.

UNACION
Familia del Dr. Repetto

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME DEUXIÈME

CINQUIÈME PARTIE

Des voies de recours.

CHAPITRE PREMIER

DE L'APPEL (art. 443 à 473 C. pr.).

§ 110. — Généralités et notions historiques.....	1
§ 111. — Qui peut appeler?.....	4
§ 112. — Du délai d'appel (art. 443 à 452 et 455 C. pr.).....	10
§ 113. — Quels jugements sont susceptibles d'appel (art. 452 à 455 C. pr., loi du 11 avril 1838).....	21
§ 114. — De l'acte d'appel et de ses effets (art. 456 à 461 C. pr.).....	31
§ 115. — Procédure d'appel (art. 461 à 467 C. pr.).....	36
§ 116. — Jugement sur l'appel (art. 467 à 473 C. pr.).....	45
§ 117. — De l'évocation (art. 473 C. pr.).....	49
§ 118. — Règles propres à l'appel des jugements des tribunaux de commerce.....	54
§ 119. — Règles propres à l'appel des jugements des juges de paix.....	54

CHAPITRE II

DE LA TIÈRE OPPOSITION (art. 474 à 480 C. pr.)..... 56

CHAPITRE III

DE LA REQUÊTE CIVILE (art. 480 à 504 C. pr.).

§ 120. — Généralités et historique.....	71
§ 121. — Quels jugements sont susceptibles de requête civile.....	72
§ 122. — Causes d'ouverture à requête civile (art. 480 et 481 C. pr.).....	74
§ 123. — Tribunal compétent (art. 490 et 491 C. pr.).....	80
§ 124. — Délais de la requête civile (art. 484 à 490 C. pr.).....	81
§ 125. — Procédure et jugement (art. 482, 483, 492 à 504 C. pr.).....	82

CHAPITRE IV

DU POURVOI EN CASSATION (art. 504 C. pr.).

§ 126. — Généralités.....	88
§ 127. — Contre quelles décisions on peut se pourvoir en cassation.....	90
§ 128. — Qui peut se pourvoir et contre qui?.....	91
§ 129. — Des causes d'ouverture à cassation.....	94
§ 130. — Délais du pourvoi en cassation.....	98
§ 131. — Procédure.....	101
§ 132. — Arrêts de la Cour de cassation.....	111

CHAPITRE V

DE LA PRISE A PARTIE (art. 505 à 516 C. pr.)..... 116

SIXIÈME PARTIE

Des voies d'exécution.

CHAPITRE PREMIER

RÈGLES GÉNÉRALES (art. 2204 à 2218 C. civ.; art. 545 à 557, 742 et 743 C. pr.).

§ 133. — Étendue d'application des voies d'exécution.....	122
§ 134. — Les lois relatives à l'exécution forcée sont-elles d'ordre public? (art. 742 et 743 C. pr.).....	125
§ 135. — Rétroactivité ou non-rétroactivité des lois sur l'exécution forcée.....	129
§ 136. — Qui peut saisir?.....	131
§ 137. — Qui peut être saisi et sur qui peut-on saisir?.....	136
§ 138. — La créance doit être liquide et exigible (art. 2213 C. civ.; art. 551 C. pr.).....	139
§ 139. — En vertu de quels titres on peut saisir (art. 2213 à 2216 C. civ.; art. 545 à 551 C. pr.).....	140
§ 140. — Biens et droits qui peuvent ou non être saisis (art. 2204 à 2208 C. civ.; art. 592 et 593 C. pr.).....	153

CHAPITRE II

DE LA SAISIE-EXÉCUTION (art. 583 à 626 C. pr. moins 592).

§ 141. — Procédure et effets (art. 583 à 592, 594 à 608, 617 à 626 C. pr.).....	170
§ 142. — Incidents (art. 608 à 613 C. pr.).....	181

CHAPITRE III

DE LA SAISIE-ARRÊT (art. 557 à 583 C. pr.).

§ 143. — Généralités et caractères.....	186
§ 144. — Qui peut pratiquer une saisie-arrêt (art. 557 C. pr.).....	190
§ 145. — Pour quelles créances peut-on saisir-arrêter?.....	192
§ 146. — En vertu de quels titres peut-on saisir-arrêter? (art. 558 et 559 C. pr.).....	195
§ 147. — Sur qui peut-on saisir-arrêter?.....	200

148. — Qui peut être tiers saisi?.....	202
§ 149. — Quels droits et quels biens peuvent être frappés de saisie-arrêt?.....	203
§ 150. — Procédure de la saisie-arrêt (art. 558 à 580 C. pr.).....	205
A. Exploit ou acte de saisie-arrêt (art. 558 à 563 C. pr.).....	205
B. Effets de l'acte de saisie-arrêt.....	207
C. Dénonciation de la saisie-arrêt et assignation en validité (art. 563 à 568 C. pr.).....	215
D. Contre-dénonciation de la saisie-arrêt au tiers saisi et assignation en déclaration affirmative (art. 568 à 580 C. pr.).....	218
§ 151. — Effets du jugement de validité de la saisie-arrêt.....	223
§ 152. — Des saisies-arrêts irrégulières, de leurs effets et des demandes en mainlevée.....	226
§ 153. — De quelques saisies-arrêts spéciales.....	228

CHAPITRE IV

DE LA SAISIE IMMOBILIÈRE.

§ 154. — Notions historiques.....	234
§ 155. — Qui peut pratiquer une saisie immobilière?.....	252
§ 156. — Procédure ayant pour objet de mettre l'immeuble sous la main de justice (art. 673 à 690 C. pr.).....	253
A. Commandement au débiteur, sommation au tiers détenteur (art. 673, 674, 684 C. pr.; art. 2169 C. civ.).....	255
B. Procès-verbal de saisie (art. 675 et 676 C. pr.).....	265
C. Dénonciation au saisi (art. 677 C. pr.).....	266
D. Transcription de la saisie et de sa dénonciation (art. 678 à 690, moins 684 C. pr.).....	267
§ 157. — Procédure ayant pour objet de préparer la vente de l'immeuble saisi (art. 690 à 702 C. pr.).....	283
A. Rédaction et dépôt du cahier des charges (art. 690 C. pr.).....	283
B. Sommations de prendre communication du cahier des charges (art. 691 et 692 C. pr.).....	285
C. Mention des sommations en marge de la transcription de la saisie (art. 693 C. pr.).....	292
D. Dires et observations (art. 694 C. pr.).....	293
E. Publication du cahier des charges (art. 694 et 695 C. pr.).....	294
F. Insertions dans les journaux (art. 696 à 699 C. pr.).....	296
G. Affiches (art. 699 à 702 C. pr.).....	297
§ 158. — Adjudication (art. 702 à 708 C. pr. moins 705).....	298
A. Généralités.....	298
B. Qui peut se porter adjudicataire et comment? (art. 705 et 711 C. pr.).....	301
C. Jugement d'adjudication (art. 712 à 715 C. pr.).....	306
D. Formalités qui suivent l'adjudication (art. 707, 716 et 750 C. pr.).....	307
E. Effets du jugement d'adjudication et de sa transcription (art. 717 C. pr.).....	312
§ 159. — Incidents de la saisie immobilière (art. 718 à 733, 741; art. 743 à 748 C. pr.).....	331
A. Jonction de saisies (art. 719 et 720 C. pr.).....	331
B. Subrogation dans les poursuites (art. 721 à 724 C. pr.).....	333
C. Radiation de la saisie (art. 724 C. pr.).....	336

D. Demande en distraction (art. 725 à 728 C. pr.).....	338
E. Nullités (art. 728 et 729 C. pr.).....	341
F. Vente sur conversion (art. 742 à 749 C. pr.).....	345
G. Autres incidents.....	355
§ 160. — De la surenchère du sixième (art. 706 à 711 C. pr.).....	358
A. Généralités.....	358
B. Capacité pour surenchérir.....	361
C. Procédure (art. 708 à 711 C. pr.).....	362
D. Surenchère sur surenchère ne vaut (art. 710 C. pr.).....	367
E. Effets de la surenchère.....	368
F. Comparaison avec la surenchère du dixième (art. 832 à 839 C. pr.; art. 2185 à 2190 C. civ.).....	374
§ 161. — De la folle enchère (art. 733 à 740 C. pr.).....	379
A. Généralités et historique.....	379
B. Causes de la folle enchère.....	381
C. Qui peut demander la folle enchère?.....	384
D. Contre qui?.....	384
E. Procédure (art. 734 à 739 C. pr.).....	387
F. Effets de l'adjudication sur folle enchère (art. 740 C. pr.).....	395

CHAPITRE V

DES SAISIES EXCEPTIONNELLES.

§ 162. — Saisie-brandon (art. 626 à 636 C. pr.).....	405
§ 163. — Saisie des rentes (art. 636 à 656 C. pr.).....	411
§ 164. — Saisies dites conservatoires. Généralités.....	419
§ 165. — Saisie-gagerie (art. 819 à 822, 824 et 825 C. pr.).....	426
§ 166. — Saisie foraine (art. 822 à 826 C. pr.).....	433
§ 167. — Saisie-revendication (art. 826 à 832 C. pr.).....	438
§ 168. — Saisie conservatoire commerciale (art. 417 C. pr.).....	442
§ 169. — Saisies diverses.....	445
A. Saisie d'un fonds de commerce.....	445
B. Saisie des navires.....	446
C. Saisie des actions et obligations.....	446

CHAPITRE VI

PROCÉDURE D'ORDRE.

§ 170. — Notions historiques.....	447
§ 171. — Généralités sur la procédure d'ordre.....	453
§ 172. — Ordre amiable (art. 751 C. pr.).....	461
§ 173. — Ordre judiciaire (art. 752 à 770 C. pr.).....	475
A. Ouverture de l'ordre judiciaire; productions (art. 752 à 755 C. pr.).....	476
B. Règlement provisoire (art. 755 C. pr.).....	482
C. Dénonciation du règlement provisoire (art. 755 et 756 C. pr.).....	486
D. Contredits (art. 758 à 762 C. pr.).....	489
E. Jugement sur les contredits (art. 762 C. pr.).....	490
F. Appel (art. 762 à 765 C. pr.).....	494

G. Règlement définitif; ordonnance de clôture (art. 765 à 771 C. pr.).....	499
H. Bordereaux de collocation (art. 770 C. pr.).....	505
§ 174. — Ordre à l'audience ou jugement d'attribution (art. 773 C. pr.).....	506
§ 175. — Particularités au cas de purge sur aliénation volontaire.....	510
§ 176. — Du sous-ordre (art. 775 C. pr.).....	513
§ 177. — Négligence de l'avoué (art. 776 C. pr.).....	519
§ 178. — De la consignation (art. 777 et 778 C. pr.).....	519
§ 179. — Folle enchère au cours de l'ordre (art. 779 C. pr.).....	524
§ 180. — Liquidation des frais.....	527

CHAPITRE VII

DISTRIBUTION PAR CONTRIBUTION (art. 656 à 673 C. pr.)

§ 181. — Parallèle entre l'ordre et la distribution par contribution.....	528
§ 182. — Tentative de contribution amiable (art. 656 C. pr.).....	531
§ 183. — Procédure de distribution par contribution (art. 657 à 671 C. pr.).....	532
§ 184. — Paiement des créanciers (art. 671 et 672 C. pr.).....	545

CHAPITRE VIII

DE LA CONTRAINTE PAR CORPS (art. 780 à 806 C. pr. et loi du 22 juillet 1867).

§ 185. — Historique.....	546
§ 186. — Dettes garanties par la contrainte par corps.....	551
§ 187. — Durée de la contrainte par corps.....	553
§ 188. — Personnes exemptes de la contrainte par corps.....	555
§ 189. — Procédure (art. 780 à 791 C. pr.).....	557
§ 190. — Élargissement (art. 794 à 805 C. pr.).....	562
§ 191. — Recommandation (art. 792 et 793 C. pr.).....	564
§ 192. — Autres contraintes.....	565

APPENDICES

I. — PROCÉDURES DIVERSES.

§ 193. — Procédures relatives à la condition des personnes.....	567
A. Procédures relatives à l'absence (art. 859 et 860 C. pr.).....	567
B. Des autorisations de femme mariée par justice (art. 861 à 864 C. pr.).....	567
C. Nomination du tuteur (art. 882 C. pr.).....	569
D. Avis et délibérations du conseil de famille (art. 882 à 889 C. pr.).....	569
E. Procédure d'interdiction (art. 889 à 897 C. pr.).....	571
F. Vente des immeubles des mineurs (art. 953 à 965 C. pr.).....	574
§ 194. — Procédures relatives aux droits de famille.....	578
A. Procédure de séparation de corps (art. 875 à 881 C. pr.).....	578
B. Procédures relatives aux successions : apposition des scellés et inventaire (art. 907 à 944 C. pr.).....	581
C. Suite. Vente des meubles de la succession (art. 945 à 952 C. pr.).....	588
D. Suite. Des partages et licitations (art. 966 à 985 C. pr.).....	589
E. Acceptation d'une succession sous bénéfice d'inventaire (art. 986 à 996 C. pr.).....	594

F. Renonciation à succession (art. 997 C. pr.).....	596
G. Du curateur à succession vacante (art. 998 à 1002 C. pr.).....	597
§ 195. — Procédures relatives aux régimes matrimoniaux.....	598
A. Procédure de la séparation de biens (art. 865 à 874 C. pr.).....	598
B. Renonciation à la communauté (art. 997 C. pr.).....	600
C. Aliénations d'immeubles dotaux (art. 997 C. pr.).....	600
§ 196. — Procédures relatives aux droits de créance.....	601
A. Des offres réelles et consignations (art. 812 à 819 C. pr.).....	601
B. Des réceptions de caution (art. 517 à 522 C. pr.).....	603
C. Des redditions de compte (art. 527 à 543 C. pr.).....	605
D. Cession de biens (art. 898 à 906 C. pr.).....	610
§ 197. — Procédures relatives à la preuve.....	612
A. Des copies et compulsoires (art. 839 à 855 C. pr.).....	612
B. Rectification des actes de l'état civil (art. 855 à 858 C. pr.).....	615
II. — DE L'ARBITRAGE (art. 1003 à 1029 C. pr.).	
§ 198. — Le compromis (art. 1003 à 1008 C. pr.).....	617
§ 199. — Les arbitres (art. 1009 C. pr.).....	625
§ 200. — Causes d'extinction du compromis (art. 1012 et 1013 C. pr.).....	628
§ 201. — Procédure de l'arbitrage (art. 1009, 1011, 1015, 1016 C. pr.).....	629
§ 202. — La sentence arbitrale (art. 1014, 1017 à 1020 C. pr.).....	634
§ 203. — L'ordonnance d'exequatur (art. 1020 et 1021 C. pr.).....	637
§ 204. — Voies de recours (art. 1010, 1022 à 1029 C. pr.).....	639
III. — RÈGLES DE COMPÉTENCE ET DE PROCÉDURE RELATIVES À LA LÉGISLATION DU TRAVAIL.	
§ 205. — Conflits collectifs, arbitrage.....	645
§ 206. — Associations syndicales et syndicats professionnels.....	646
§ 207. — Accidents du travail.....	649
§ 208. — Saisie des salaires des ouvriers et des petits traitements des employés.....	653
§ 209. — Habitations à bon marché.....	663
§ 210. — Conseils de prud'hommes.....	664
A. Historique.....	664
B. Organisation.....	671
C. Compétence.....	671
D. Procédure.....	672
E. Jugement.....	675
F. Voies de recours.....	675
G. Prud'hommes pêcheurs.....	676
Table des matières du tome II.....	679
Table alphabétique des matières des deux volumes.....	685